

Fusion ou démantèlement?

(par Charles Allen - Président APPA)

Le 20 novembre dernier, nous apprenions que le ministre Bolduc envisageait de démanteler, en partie, la CSDM. Dans le reste de la province, il parle de fusions pour économiser, mais à Montréal, pour les mêmes raisons, il parle de réduire la CSDM. Où est la logique? Où sont les économies? Monsieur le Ministre, nous avons besoin de réponses.

En 1998, lors de la création des commissions scolaires linguistiques et des fusions de certaines commissions scolaires, aucune économie n'avait été réalisée. Lors de ce grand dérangement, le gouvernement voulait économiser 100 millions. La facture avait plutôt été de 70 millions de dollars supplémentaires en coûts additionnels (*source: Le Soleil de Québec, 21 novembre 2014*)

Parmi les dépenses des commissions scolaires, les services administratifs ne représentent que 500 millions de dollars, soit 5 % de leur budget de 10,8 milliards de dollars. La portion réservée aux salaires des enseignants et du personnel de soutien, donc en services directs aux élèves, est, elle, de 69 %. Ce n'est pas la solution pour diminuer l'administration: ces fusions ne feront qu'augmenter les frais d'administration.

Dans la proposition présentée par le ministre, la CSDM se voit amputée d'une bonne partie de son territoire au profit de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB). Il est difficile de ne pas voir dans cette décision une improvisation qui sent la vendetta du ministre envers la CSDM. Il n'y a pas si longtemps, le ministre parlait de mettre la CSDM sous tutelle. Il a fait pire en proposant son démantèlement. Ce transfert d'établissement scolaire aura des coûts importants. Il est inacceptable que l'on dépense l'argent public dans un esprit revanchard au lieu de l'utiliser pour les services directs aux élèves de Montréal. Tout le monde y perd dans ce démantèlement et ceux qui perdent le plus sont les élèves et les parents à qui nous offrons des services.

L'APPA et la CSN s'y opposent fermement et nous espérons travailler en collaboration avec la CSDM, les autres syndicats et associations pour que ce démantèlement ne se réalise pas. Si le gouvernement s'entête, sans démontrer objectivement pourquoi il procède de la sorte avec des chiffres à l'appui, il démontrera une fois de plus que ses décisions ne seront pas prises pour le bien des élèves, ni des parents, ni des contribuables, ni pour assainir les finances publiques. Ces décisions sont idéologiques et nous sommes persuadés qu'à moyen terme, rien ne sera amélioré. Le temps n'est pas encore venu de parler de protocole de transfert et de ce qui se produira, advenant que cette décision soit prise. L'heure n'est pas à la capitulation et au repli sur soi, ce que la peur et l'incertitude engendrent souvent. L'heure est à user de notre influence pour que le pire ne se produise pas. Nous devons tous nous tenir debout devant ce gouvernement qui a la volonté de nous briser. Nous devons, tous ensemble, démontrer qu'il a devant lui un mouvement qui résistera. C'est le temps d'être solidaire et non seulement de manifester notre désaccord, mais aussi, notre indignation et notre colère. Vous recevrez sous peu de la commission scolaire, une pétition à signer. Ce sera une première occasion pour vous de manifester votre opposition au saccage de votre commission scolaire.

DÉPENSES DES COMMISSIONS SCOLAIRES



69 %	ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT (SALAIRES)
11 %	ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES
10 %	TRANSPORT SCOLAIRE, SERVICES DE GARDE ET ALIMENTAIRES, ETC.
5 %	SERVICES ADMINISTRATIFS
5 %	PROJETS SPÉCIAUX, PRÊTS DE SERVICES, ETC.

« Cela a toutes les apparences d'être une *vendetta* contre la CSDM qui a refusé d'appliquer des compressions budgétaires supplémentaires, voulant éviter de pénaliser davantage les élèves en protégeant les services qui leur sont offerts »,



CSN

Confédération des syndicats nationaux

soutient Denis Marcoux, président de la Fédération des employés et employés de services publics (FEESP–CSN). Il faut rappeler qu'en juillet dernier, avec l'aval du ministère de l'Éducation, la CSDM avait adopté son budget pour 2014-2015, qui comportait un déficit anticipé de près de 30 M\$. Toutefois, le ministère était revenu sur sa position, exigeant de la commission scolaire qu'elle retranche son budget de 9 M\$, ce qu'elle a refusé de faire. « Il y a lieu de s'interroger sérieusement sur la démarche actuelle qui motive le ministre puisque des informations nous indiquent que la fusion des commissions scolaires, en 1998, avait été extrêmement onéreuse », ajoute monsieur Marcoux. Le quotidien *Le Soleil* nous rappelle, ce matin, que la fusion a occasionné des dépenses de 70 M\$ plutôt que de produire les économies escomptées de 100 M\$. « Quelle est le véritable objectif de cette opération? », se questionne le président de la FEESP–CSN.

Du côté des syndicats qui représentent les travailleuses et les travailleurs de la CSDM, on est des plus préoccupés et soucieux des impacts de cette réorganisation. « Ça fait des années que nous sommes dans la mire du gouvernement, les compressions se succèdent et nous faisons face à des problèmes grandissants », se désole Charles Allen, président de l'Association professionnelle du personnel administratif (CSN), qui représente près de 5300 membres, dont environ 3500 à la Commission scolaire de Montréal. Pour leur part, Normand Viau, du Syndicat national des employé-es de la CSDM (CSN), et Sylvain Paré, de l'Association des concierges des écoles du district de Montréal (CSN), craignent que ce nouveau découpage alourdisse encore plus le fardeau des employé-es, qui doivent composer avec une foule de difficultés, que ce soit les coupes de postes, le manque d'équipement ou l'état de vétusté des écoles. « Il est clair que la fusion annoncée aura pour effet d'aggraver la situation », s'insurgent messieurs Viau et Paré.



Denis Marcoux
Président de la FEESP

Un portrait montréalais particulier



Dominique Daigneault
Présidente du CCMM

L'école montréalaise fait face à des défis particuliers et spécifiques puisqu'elle doit répondre à des clientèles variées : élèves de milieux défavorisés, élèves en difficulté d'apprentissage et élèves de l'immigration en apprentissage du français. « Le transfert de 40% des élèves de la CSDM vers une autre commission scolaire aura, entre autres, pour impact d'accentuer la proportion d'élèves provenant de milieux défavorisés à la CSDM. La mission de la commission scolaire sera d'autant plus complexifiée compte-tenu de cette réalité socio-économique », insiste Dominique Daigneault, présidente du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN.

« Est-ce vraiment prioritaire de procéder à une grande réorganisation des structures des commissions scolaires alors que cela risque d'affecter substantiellement les services aux élèves et surtout, qu'il n'y a vraisemblablement aucune économie au bout du processus ? », conclut madame Daigneault.



ENSEMBLE!

Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

